



## Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

La Mutuelle du Mans Assurances IARD / MMA IARD SA atteste que

Cabinet TOUATI  
M. TOUATI  
19 IMPASSE DE LA CAVEE  
79490 SAINT WANDRILLE LA RANCON

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier (FIDI), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier :

- diagnostics légaux et réglementaires réalisés dans le cadre de la transaction, de la location ou découlant des obligations des propriétaires d'immeuble.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixée à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

Date de prise d'effet du contrat : 01/01/07

Certifie que l'assuré est actuellement à jour du paiement de ses cotisations d'assurance.

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008 a été délivrée pour valoir ce que de droit. Elle ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 11 janvier 2008

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

SUBERVIE ASSURANCES  
Agence Générale  
30, cours du Maréchal Juin  
B.P 29  
33023 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 0556912067 Fax : 0556919575  
Email : subervie.assurances@mma.fr



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES  
SUBERVIE ASSURANCES  
Agence Générale  
30, cours du Maréchal Juin  
B.P. 29  
33023 BORDEAUX CEDEX  
TÉL. 05 56 91 20 67  
Fax 05 56 91 95 75